

Une marche blanche à la mémoire d'Amar Bey

Kareen Faure, la compagne d'Amar Bey, tué de trois coups de fusil en septembre 2020, organise ce dimanche une marche du souvenir



Kareen Faure, ici au cabinet de son avocat M^e Julien Plouton, organise une marche blanche dimanche. THIERRY DAVID/ SUD OUEST

Jean-Michel Desplos

jm.desplos@sudouest.fr

Kareen Faure n'oubliera jamais cette nuit du samedi 19 septembre 2020 (1). La lueur des phares d'une voiture qui se dirige vers sa maison. Son compagnon Amar Bey qui passe par la fenêtre de la chambre et lance : « Patoche, qu'est-ce que tu fous ? » Puis, un coup de feu, suivi de deux autres. « Il m'a dit « cœur » appelle, appelle... ». Ce sont ses derniers mots. Amar Bey, a été tué de trois cartouches de chevrotine tirées par Patrick Guimpier, une vieille connaissance. Ce dernier, 56 ans, mis en examen pour assassinat, est en détention provisoire depuis. À ce stade de la procédure, il bénéficie de la présomption d'innocence. L'information judiciaire est toujours en cours.

Il est environ 2 h 20 quand le drame se produit ce 19 septembre 2020. Les faits se déroulent dans la maison du couple située au lieu dit Menate, à Barsac. Il fait chaud cette nuit-là. Kareen Faure et Amar Bey se sont couchés dans leur chambre au rez-de-chaussée, fenêtres ouvertes. Le bruit de moteur d'un véhicule arrivant à vive allure les réveille. Le véhicule, un 4x4, ne s'attarde pas et

repart. Amar Bey pense à un cambrioleur. Mais, quelques minutes plus tard, le véhicule revient et stoppe devant la chambre. Amar Bey saute du lit,

« Je me suis réfugiée dans la salle de bain et j'ai appelé les secours »

se serait emparé de son fusil et, en un mouvement, l'arme à la main, aurait enjambé la fenêtre. Au même moment, sa compagne, voit le 4x4 le bloquer contre le mur de l'habitation.

Aucune explication

« Il s'est arrêté juste devant. Je l'ai reconnu car ils étaient collègues de travail il y a trois ans au château Menota. » Trois coups de feu retentissent dans la nuit, Amar Bey, 44 ans, s'effondre, mortellement touché. « Je me suis réfugiée dans la salle de bain et j'ai appelé les secours. » Quand les pompiers arrivent, il est trop tard. « Il a tiré de très près, raconte Kareen Faure. Ça a ricoché dans la chambre. » Dans la matinée, l'auteur présumé des faits se présente spontanément à la brigade de gendarmerie de Po-

densac. Il est légèrement alcoolisé mais ne s'explique pas sur les faits dont il dit être totalement étranger. « Il avait fait un repas bien arrosé la veille », croit savoir Kareen Faure. « Mais rien ne justifie son geste. Il a vu la lueur de la télé restée allumée, a chargé son fusil et fait feu aussitôt. Je sens l'odeur de la poudre. »

Le couple habitait depuis 2016 dans sa coquette maison au cœur des vignes. « On s'y sentait bien. » Pour les besoins de l'enquête, les lieux ont été placés sous scellés pendant trois mois avant d'être à nouveau accessibles à l'exception de la chambre. « Nous avons fait une demande d'actes pour faire entendre un certain nombre de personnes qui ont fréquenté le mis en examen quelques heures avant son passage à l'acte », indique M^e Julien Plouton, avocat de Kareen Faure. « Pour l'heure, nous n'avons aucune explication. » Kareen Faure essuie une larme. « Moi, j'ai pris perpète. On était ensemble depuis onze ans avec Amar. »

(1) Dimanche 18 avril, à 18 heures, une marche blanche est organisée par la veuve et ses proches à la mémoire d'Amar Bey. Elle partira de la maison, au lieu-dit Menate, et sera suivie d'un lâcher de ballons.